

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|----------------------------|----------------|----------|
| Afférents au conseil | En exercice | Présents |
| 19 | 19 | 14 |
| Date de convocation | | |
| Lundi 31 mars 2025 | | |

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril à 20 heures

**Le Conseil Municipal de la commune de
LOMBEZ**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
la Mairie, sous la présidence de
M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents : MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Cédric PIMOUNET, Marie-Thérèse CAILLE, Pierre GUICHERD, Eric DAUBRIAC, Bernard ANÉ, Josette ALAUX, Isabelle PATRIARCA, Vanessa BUSQUET, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

Absents ayant donné une procuration : Corinne GOMEZ à *Chantal VEGA*, Stéphane BOUCHARD à *Pierre GUICHERD*, Joël PELLIS à *Christine BEYRIA*, Michaël BOUTINES à *Jean-Pierre DESPAX*.

Absents : Martine RUIZ TAUSTE.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DESPAX.

Délibération n°2025-20

Objet : Modification des tarifs de location de salles.

Suite à la commission associations réunie le 2 avril 2025 à 18h30, il est proposé au conseil municipal de revoir les tarifs de location de la salle de la Ramondère pour les habitants de la commune, comme suit :

- Actuellement le tarif est de 80 euros du 1^{er} avril au 30 septembre, le nouveau tarif proposé par la commission est de 150 euros ;
- Actuellement le tarif est de 100 euros du 1^{er} octobre au 31 mars, le nouveau tarif proposé par la commission est de 200 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

A l'unanimité,

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 18 | 0 | 0 |

- **Décide** de fixer le tarif de location de la salle « La Ramondère » comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 032-213202138-20250407-2025_20-DE



| | du 1 ^{er} avril au 30 septembre | Du 1 ^{er} octobre au 31 mars |
|-----------------------------------|--|---|
| Personnes domiciliées à Lombez | 150 € | 200 € |
| Personnes extérieures à Lombez | 250 € | 300 € |
| Caution | 350 € | 350 € |

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Jean-Pierre COT

| | |
|---|--|
| Certifié exécutoire reçu en Préfecture | |
| Affiché le | |

